

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 17 JUIN 2026****DELIBERATION N°2026/1706-09**

**Objet : PROLONGATION PAR AVENANT DU MARCHE SDIS 971/20-019.3
PORTANT ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION
DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARIE-GALANTE**

L'an deux mille vingt-six et le 17 juin à 09h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 09 juin 2026 envoyée aux membres de cette instance par courriel le 10 juin 2026.

Conseil d'Administration du SDIS Séance du 17 juin 2026 <u>Liste des présents</u>				
Membres du CASDIS				
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	MORNAL	Blaise	Membre (Suppléant)	Visioconférence
	GALANTINE	Louis	Membre (Titulaire)	Présentiel
	THOMAS	Fabienne	Membre (Titulaire)	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre (Titulaire)	Visioconférence

Présents de droit			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
CHEVRY	Jacques	Directeur de cabinet adjoint (Préfecture)	Visioconférence
Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
C.G MONTGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
Cne PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
Adj. ZOU	Jocelyn	SPP Non Officier (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
MALATCHOUMY	Jean-Claude	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Suppléant)	Présentiel
AGASTIN	Alain	SPV Non Officier (Titulaire)	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Présentiel
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du service Budget - Finances	Présentiel
COLLIDOR	Nadia	Cheffe du SCP	Présentiel
LUCE	Jean Marius	Cheffe du service Logistique	Présentiel
CHARBONNE	Dominique	Cheffe du SAAC	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THOMAS, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la délibération du Bureau du CASDIS n°2020/2309-09 portant assistance à maîtrise d’ouvrage, programmation et technique pour l’attribution d’un marché de maîtrise d’œuvre de la construction des Centres d’Incendie et de Secours de Baie-Mahault, Trois-Rivières et Grand-Bourg de Marie-Galante en date du 23 septembre 2020,

Considérant qu’aux termes de la délibération du Bureau du CASDIS précitée, en application du choix effectué par la Commission d’Appel d’Offres qui s’était réunie à la même date, le lot n°3 du marché (CIS de Grand-Bourg – mission d’assistance programmatrice, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à maîtrise d’ouvrage) a été attribué à la société RESEAU 3SQUE INGENIERIE / CAIOPS SAS,

Considérant que de marché d’une durée initiale de trois ans a fait l’objet de deux prolongations, l’une de 20 mois, et l’autre de 14 mois validées par le Bureau du CASDIS lors de ses séances des 05 janvier 2024 et 17 mars 2025,

Considérant qu’un avenant avait été pris pour permettre la prolongation de la durée de ce marché et l’ajout de prestation,

Considérant que depuis la signature de l’avenant n°3, le 18 novembre 2025, de nouvelles difficultés, imprévisibles à cette date, sont apparues : retards d’acheminement maritime de la charpente, liquidation du Bureau d’études techniques Structure (BET Hauss), et perte de productivité du lot Charpente ayant entraîné un recalage du calendrier tout corps d’état engendrant un report au 30 octobre 2026 de la date de réception des travaux initialement prévue au 3 juin 2026,

Considérant que ces difficultés, toutes postérieures au 18 novembre 2025, ont directement engendré un décalage non imputable au titulaire de 4 mois et 27 jours,

Considérant que pour prendre en compte ce décalage constaté quant au déroulement des opérations, il est proposé de prolonger ledit marché pour une durée de 4 mois et 27 jours, soit jusqu’au 22 janvier 2027,

Considérant que cet avenant engendrera un surcoût pour le SDIS 971 dont détail :

Désignation	Montant initial du marché	Montant avenants n° 1	Montant avenants n° 2	Montant avenants n° 3	Montant avenants n° 4	Nouveau montant du marché
AMO pour la construction du CIS de Marie-Galante	141 550,00 €	35 878,00 €	24 944,00 €	Pas d’incidences financières (nouvelle répartition entre cotraitants)	24 944,00 € (+7,00%)	211 210,00 €

Vu l’avis favorable de la Commission d’Appel d’Offres qui s’est réunie le 17 juin 2026 en amont du présent CASDIS,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Le marché SDIS971/20-019.3 – CIS de Grand-Bourg – mission d'assistance programmatique, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à maîtrise d'ouvrage est prolongé pour une durée de 4 mois et 27 jours, soit jusqu'au 22 janvier 2027.

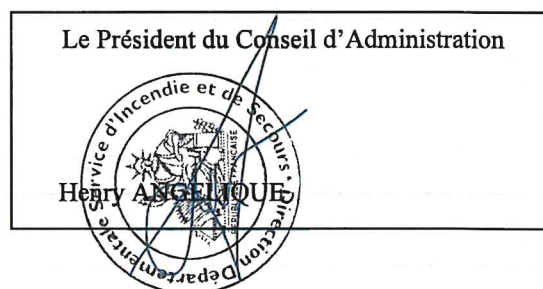
Article 2 : Approuve l'incidence financière (surcoût de 24 944,00 €) engendrée par cette prolongation de la durée du marché.

Article 3 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à signer tous les actes relatifs à cet avenant.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	09
Votants	09
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	09
Voix contre	00
Abstention	00



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :